



Comité d'Établissement des CHEMINOTS PACA

19, rue Bénédict – 13001 MARSEILLE

Tél. : 04. 95. 04. 27. 11 – Fax. : 04. 95. 04. 27. 81

E-mail : secretariat@ce-paca.org

Marseille, le 30 janvier 2017

Depuis l'adoption de la loi du 4 août 2014, la réforme du système ferroviaire s'est déclinée à la SNCF. « *Rien ne devait changer* » selon la Direction et certaines O.S., cela malgré une projection différente des expertises nationales et régionales et les oppositions d'un grand nombre de représentants du personnel.

Comment pouvait-on ignorer les répercussions négatives en matière de qualité et de conditions de travail au regard du calendrier social annoncé, toujours en cours à ce jour ?

- Création des 3 EPIC et du GPF au 1^{er} janvier 2015
- Elections CE/DP novembre 2015
- Accord d'entreprise sur la gestion des ASC avant le 31 décembre 2015
- Négociation de la convention collective nationale de la Branche Ferroviaire et du RH 077 au 1^{er} semestre 2016
- Négociation sur l'avenir des métiers de cheminots (dictionnaire des filières) au 2^{ème} semestre 2016

Cette réforme place la SNCF et les cheminots à la croisée des chemins entre exigences libérales européennes, mise en œuvre des politiques d'austérité nationale et gouvernementale, ainsi que les velléités des politiques régionales, face aux besoins de la nation et des citoyens de France.

Nous affirmons encore plus que cette réforme vise à achever la préparation à l'ouverture à la concurrence généralisée du transport ferroviaire.

Cette même réforme ferroviaire impacte la vie des cheminots au travers notamment de la reconfiguration des CE/CER/CCGPF. En effet, c'est sans tenir compte de l'histoire de ces derniers que la SNCF fragilise les CER au profit des CE nationaux métiers.

En éclatant les cheminots dans 3 EPIC, 9 CE nationaux et 22 CER, cela remet en cause nos valeurs de proximité, d'accessibilité, d'équité et de justice entre cheminots sur l'ensemble du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un accord a été concrétisé sous l'impulsion de l'OS positionnée majoritaire à la SNCF lors des élections DP/CE de novembre 2015. De part la signature de : CGT, UNSA, SUD RAIL et SNCF, cet accord s'applique donc à toutes et tous. Il permet, de par son ADN, de favoriser l'unicité et l'unité des cheminots. En effet, il s'appuie sur le centre de gravité des CE régionaux historiques, à qui l'histoire sociale a confié la lourde **responsabilité de gestion du patrimoine et des ASC, avec un personnel professionnel et qualifié**. Le CCGPF étant dorénavant conforté dans son rôle de garant du lien social national.

A ce jour, certains CE nationaux (FRET, Maintenance et Travaux, Infra Circulation) ont respecté le sens de cet accord en mutualisant avec le CE Cheminots PACA. Malgré cela, le financement global de notre CE n'est pas garanti et donc précarise l'activité proposée et par conséquent l'emploi des salariés du CE, tout en laissant sur les bas-côtés une partie des cheminots.

Au-delà de la difficulté financière avérée, le législateur nous impose quelques règles :

- Aucune activité ne peut être abondée par un CE à un salarié ne relevant pas d'ouverture de droit à ce dernier.

- La certification des comptes par un commissaire aux comptes avant publication de ces derniers.

Conscients des besoins de chacune et de chacun, engagé(e)s à réduire les inégalités et les injustices, nous, Elus du CE Cheminots PACA sommes déterminés à ancrer les valeurs fondamentales et émancipatrices du vivre ensemble au travers de l'outil revendicatif que représente le CE.

Par conséquent, nous œuvrons à renforcer cette mutualisation contractualisée sur la base du « tout ou rien » malgré les postures de « sourde oreille » de certains CE nationaux qui aspirent à individualiser les Activités Sociales Culturelles en jouant de démagogie populiste. C'est pourquoi nous sommes opposés à une mutualisation « à la carte ». Au-delà des difficultés budgétaires et d'organisation technique, cela conduirait inévitablement à la mise en place d'un système individualiste ubérisant nos Activités Sociales et Culturelles.

Une tâche peu facile, dont la responsabilité qui m'est confiée est de travailler en faveur de la cohésion entre CER, de la pérennité du CE Cheminots PACA, tout en étant à l'offensive face à ce que je nomme « la sclérose sociétale ».

C'est pourquoi, nous sommes contraints de modifier les règles d'accessibilité à nos activités et nos installations comme suit :

1 – Pour les cheminots Mobilités PACA et ceux des CE Maintenance & Travaux, Circulation et Fret : vous trouverez ci-joint une carte de mutualisation et ses modalités d'utilisation qu'il vous faudra présenter pour justifier de votre droit d'accès.

2 – Pour les cheminots des CE Epic de Tête, Ingénierie & Projets, Gares & Connexions, Siège Mobilités et Siège Réseau : malgré vos interpellations par pétitions via la Structure Conjointe Territoriale, les élus de vos CE respectifs ont refusé de mutualiser et par conséquent vous n'avez pas l'accès aux activités et aux installations du CE Cheminots PACA.

Cette réforme a été annoncée comme majeure... En effet, elle ouvre en grand la porte aux aspirations capitalistes et encense les effluves infectées de la honte, émanant de l'obscurantisme, dans la conscience cheminote.

Rien n'est inscrit dans le marbre... Il est important de rester mobilisés, certes dans un contexte hostile, afin de gagner l'ancrage nécessaire à « l'Existence » dans le cadre des valeurs du « Vivre ensemble ».

Plus que jamais, élevons nos exigences sociales, inscrivons-nous dans la lutte sur la base du triptyque :

Propositions – Mobilisations – Négociations

C'est avec un espoir immense et une conviction de Fer que je vous souhaite, au nom du CE des Cheminots PACA, de ses élus et de son personnel, une année 2017 de Bonheur, de Bien-être et d'Amour.

A vous cheminots, actifs comme retraités, soyons de ces semeurs d'étoiles, cette myriade aux couleurs arc-en-ciel.

Francisco MURILLO,
Secrétaire du CE des Cheminots PACA

